

6

## Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. PERRIN

48357

12 - Aménagement et développement des territoires

### Contrat départemental de solidarité territoriale de Liffré - Cormier Communauté - Actualisation de la programmation de fonctionnement 2023

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 23 juin et 29 septembre 2022, 8 février 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 relative à la programmation fonctionnement 2023 de Liffré-Cormier Communauté ;

### Exposé :

Au titre de la 4<sup>ème</sup> génération des contrats départementaux de solidarité territoriaux 2023-2028, l'Assemblée départementale a approuvé, en juin et septembre 2022, les conventions-type et les enveloppes d'investissement et de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomération ainsi que de la Métropole.

L'enveloppe Fonctionnement 2023 de Liffré - Cormier Communauté est de 51 836 €. La Commission permanente, lors de sa réunion du 9 mai 2023, a validé la programmation Fonctionnement 2023 pour un montant de 47 400 € et un reste à affecter de 4 436 €.

Le Comité de pilotage territorial de Liffré - Cormier Communauté s'est tenu le 16 juin 2023. Le Conseil communautaire s'est réuni le 4 juillet 2023 et a validé, sur proposition du comité de pilotage territorial, l'affectation du reste de l'enveloppe Fonctionnement 2023. L'actualisation de cette programmation figure en annexe.

### Décide :

- d'approuver l'actualisation de la programmation de fonctionnement 2023 de Liffré - Cormier Communauté, jointe en annexe.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231595

Pour extrait conforme